



MINISTÈRE DU TOURISME,  
DE LA CULTURE ET DES ARTS  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'aéroport,  
BP 2037, Cotonou – Bénin  
Tél : +229 21 30 70 13  
mtca.sp@gouv.bj

## **DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL**



### **RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION ET DE GESTION DU SITE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY**

**Novembre 2024**

# RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION PAR LES ETATS PARTIES

## SITE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY (BENIN) (C323)

### 1. Résumé analytique du rapport

Le site des Palais royaux d'Abomey couvre une superficie de quarante-sept (47) hectares. Il est constitué d'un ensemble de dix (10) palais construits les uns à côté des autres, suivant la succession des rois au trône entre le début du XVII<sup>ème</sup> et la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces palais obéissent aux principes liés à la culture Aja-Fon et constituent non seulement le centre de décision du royaume, mais aussi le centre d'élaboration des techniques artisanales et le centre de dépôt des trésors du royaume. Le site comprend deux (02) parties car le palais du roi Akaba n'est pas en fait adjacent à celui de son père et se retrouve séparé de celui-ci par l'une des voies principales de la ville et par quelques zones d'habitations.

L'état de conservation du site s'est considérablement amélioré. Plusieurs composantes du site ont été restaurées et la construction des murailles ceinturant tout le site est presque terminée.

Outre ces travaux périphériques qui rentrent en droite ligne des obligations de conservation du site par l'Etat partie selon la Convention 1972, il est fondamental de signaler les grands travaux relatifs au projet de construction du Musée des rois et des amazones du Danhomè (MuRAD) et de réhabilitation des Palais royaux d'Abomey.

Les avancées des différentes composantes de ce projet sont perceptibles sur le site et se présentent au 30 octobre 2024 comme indiqué ci-après.

Les maîtres d'œuvre ont poursuivi le développement des études conformément aux recommandations de l'UNESCO. Les études architecturales du MuRAD sont terminées et le processus de recrutement et de contractualisation est bien avancé. Les études muséographiques et scénographiques du MuRAD suivent leur cours normal et s'intègrent parfaitement au projet architectural. **Le démarrage des travaux pour la construction des salles d'exposition du musée sur la cour des Amazones est prévu pour janvier-février 2025.**

Quant aux études pour la réhabilitation des anciens palais, elles sont quasiment achevées et l'appel d'offres est en cours de préparation.

Le recrutement du MOE/Promenade patrimoniale est fait et les études sont en cours depuis juin 2024, pour une durée de 09 mois. **Le démarrage de ces travaux est prévu pour fin janvier 2025**, la contractualisation de l'entreprise étant presque achevée.

Plusieurs démarches préalables aux travaux de construction du MuRAD et de réhabilitation des Palais royaux ont été menées. On peut citer la réalisation des fouilles préventives sur la cour des Amazones, l'aménagement d'un nouveau siège pour le Conseil d'administration des familles royales (CAFRA), afin de libérer l'emprise. La remise au roi des clés de cette enceinte a eu lieu le 19 septembre 2024 en présence des différentes lignées royales, du Maire et des populations d'Abomey.

La construction de la Maison du projet prévue sur le site de l'IFAN est en cours de relocalisation et les premières activités d'animation ont également démarré. La Maison du projet informera la communauté locale et les visiteurs sur l'évolution du projet et notamment des chantiers d'aménagement et se chargera de l'organisation des activités d'information, des conférences et des animations culturelles et pédagogiques. C'est dans ce cadre qu'une convention est signée entre l'ANPT, la Maison du tourisme d'Abomey et Région et l'Agence Bénin Tourisme afin de mobiliser davantage les autorités politico-administratives, les familles royales, les populations riveraines, les jeunes, les médias et les associations de développement d'Abomey autour des différents projets relatifs à la réhabilitation du site et à sa mise en valeur.

Les travaux de construction des logements des Personnes affectées par le projet (PAP) et des hangars pour les artisans de la cour Glèlè sont presque achevés.

Le Comité de préfiguration du MuRAD mis en place depuis octobre 2023 fonctionne et prend en charge toutes les questions relatives à la préparation de la gestion du site et du musée. Il a pour mission d'élaborer les contenus et de proposer leur exploitation dans le cadre de l'exposition permanente du MuRAD et de la gestion des palais. La feuille de route 2023-2025 du Comité de préfiguration est en cours de mise en œuvre, avec des moyens consistants affectés par l'Etat.

Dans le but de créer un réseau d'expertise pluridisciplinaire pour faciliter la réalisation du projet, des conventions de partenariat avec le Centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) d'Abomey, l'Ecole du patrimoine africain (EPA) et le Laboratoire d'art, d'archéologie, d'analyse des dynamiques culturelles, d'expertise

patrimoniale et touristique (LACEPT) ont été signées et sont en cours de mise en œuvre.

Aussi, de nombreuses missions ont-elles été effectuées grâce à l'AMO-T Expertise France qui a mobilisé différents experts sur plusieurs thématiques : les « Compagnons du devoir » pour le renforcement des capacités des artisans du cadre bâti et la mise en place d'un chantier-école ; la Chambre des métiers et de l'artisanat des pays de la Loire pour le renforcement des capacités des artisans d'art de la cour Glèlè, l'Institut national du patrimoine (INP) de Paris pour le renforcement des capacités des professionnels béninois du patrimoine. C'est dans cette dynamique que le LACEPT a fait des missions de fouilles préventives sur la cour des amazones et sur le site de l'IFAN en attendant le démarrage des différents travaux.

L'INP et l'EPA ont conjointement travaillé à la mise en place et à la réalisation des chantiers des collections qui ont démarré depuis le 06 novembre 2023 et se poursuivent. Ces collections sont transférées de l'ancien musée historique d'Abomey basé dans les palais vers une réserve temporaire, en vue du démarrage imminent des travaux.

Le site des Palais royaux d'Abomey doit faire face à des occupations illégales du site ou à des constructions peu respectueuses des normes dans l'environnement du site. Pour éviter le risque de porter atteinte à l'intégrité du site et à mettre en péril son authenticité, des concertations sont en cours au niveau des différents acteurs aux fins de trouver des solutions consensuelles pouvant satisfaire les différentes parties.

Les efforts déployés depuis plusieurs années, à la fois aux niveaux national et international, ont permis une amélioration très importante de l'état général de conservation du site. La zone muséale ouverte aux visites, représentant de nos jours plus de 30% de la surface du site, est dans un bon état de conservation, mais elle a été temporairement fermée pour les travaux du MuRAD et la réhabilitation des quatre (04) palais de Ghézo, Glélé, Béhanzin et d'Agoli Agbo.

Par ailleurs, la grande majorité des structures ou éléments restants de l'ensemble du site qui étaient en danger, a fait l'objet de travaux et/ou de mesures de protection qui ont permis une maîtrise de toutes les formes de dégradation.

Toutefois, une attention particulière doit être portée sur la situation et les efforts d'inspection et d'entretien réguliers qui ont été mis en place doivent être soutenus, pérennisés et renforcés dans le meilleur des cas.

Les menaces auxquelles sont sujets les Palais royaux d'Abomey, les autres lieux sacrés et les collections qui leur sont rattachées se résument à :

- des dégradations liées à la fragilité de certains matériaux de construction comme la terre de barre, le bois de charpente, ayant des difficultés à résister aux intempéries (pluie, vent, etc.) ;
- des dégradations liées à la malveillance, aux animaux qui vivent sur le site et aux insectes ;
- le manque de rigueur dans l'approche scientifique et documentaire lors des interventions : cette difficulté a trouvé un excellent début de solution depuis lors, avec l'entrée en vigueur du Plan de gestion 2020-2024 ;
- les changements liés à l'utilisation de nouveaux matériaux, de nouvelles techniques de construction ou encore de nouveaux modèles architecturaux : cette menace a quasiment disparu puisque depuis janvier 2020, toute nouvelle intervention sur le site est, d'une part, soumise à l'autorisation préalable de la Direction du patrimoine culturel qui en rend compte au Conseil de gestion, et d'autre part, placée sous l'assistance technique obligatoire d'un architecte du patrimoine, en l'occurrence Monsieur Aimé Gonçalves.

En ce qui concerne la coopération avec les structures nationales et internationales, elle a permis la réalisation de certains ouvrages et de différentes infrastructures qui améliorent l'environnement du site. C'est dans ce cadre que la Coopération Wallonie-Bruxelles a par exemple financé le projet de mise en valeur des aires royales non exploitées, activité inscrite au Plan de gestion, de conservation et de valorisation 2020-2024.

Le Plan de gestion et de mise en valeur du site 2020-2024 est en cours d'évaluation à l'interne. Sur décision du Conseil de gestion, après ladite évaluation, un Plan de gestion transitoire de deux (02) ans 2025-2026 sera élaboré et mis en œuvre, exclusivement sur la poursuite des efforts d'entretien et de conservation et sur les activités prévues dans le cadre des grands travaux de réhabilitation des palais, de construction du MuRAD et d'aménagement de la promenade patrimoniale. Dès la fin de ces interventions, le Plan transitoire sera évalué puis remplacé par un plan plus holistique, qui prendra en compte la période 2027-2031.

En outre, pour prévenir les incendies et assurer la sécurité du site pendant la période d'harmattan souvent propice aux feux de brousse :

- des pare-feu de six (06) mètres de large ont été réalisés le long des palais ;
- les esplanades intérieures et extérieures des palais ont été désherbées et nettoyées ;
- une entreprise a été recrutée pour l'entretien des palais de Houébadja, d'Akaba, de Ghézo, de Glélé, de Béhanzin et d'Agoli Agbo.